PROCES-VERBAL DE REUNION
CONSEIL MUNICIPAL

DATE :	HEURE :	LIEU :
11 / 03 / 2025	20 h 00	Salle du conseil Mairie de Hombleux

PRESENTS :	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
Mr Lefebvre (Maire), Mrs Deshayes, Van Moorleghem, Mmes Marat, Polin (Adjoints au Maire), Mrs. Macé, Dossin, Rambour, Frison, Urbaniak, Dupré, Mmes Voisin, Loridant, Villain, Dumont	Mme Nobécourt (pouvoir à Mme Voisin), Mme Parmentier (pouvoir à Mme Marat), M. Hénocque (pouvoir à M. Frison)	Mme Bednarski

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

A 20h00, Le Maire, Monsieur Eric Lefebvre, déclare ouverte la séance.
Secrétaire de séance : Michael URBANIAK est désigné comme secrétaire de séance.

2. ORDRE DU JOUR

1. Approbation du conseil municipal du 12-11-2024
2. Accueil repas du midi
3. Compensation terrain agricole
4. Terrain bien sans maître
5. Assainissement logement Grécourt
6. Point Fertig'hy
7. Point Ramery
8. Point géothermie
9. Point CDC Conseil
10. Subvention aux associations
11. Questions diverses

3. DEROULEMENT DE LA SEANCE

1. Approbation du procès-verbal du 12 novembre 2024

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité, sans remarque particulière.

2. Accueil – repas du midi (élève avec allergie)

Un élève souffrant d'allergie aux produits laitiers est concerné par un PAI. Le prestataire actuel, « La Normande », n'ayant pas la possibilité de fournir à la commune un repas spécifique, les parents fourniront eux-mêmes le repas.
Une délibération est prise à l'unanimité, pour fixer les modalités d'accueil sans repas, incluant la garderie et le réchauffage du repas. Le conseil choisit également de ne pas fixé de tarif pour cette prestation puisque cela inclurait des complications administratives, ouverture de régie. Il est spécifiquement inscrit que la municipalité ne pourra pas être tenue responsable en cas de problème lié à une intoxication alimentaire, lié au mode de transport et de distribution du repas.

Vote : Pour – 18 / Abstention – 0 / Contre – 0

3. Compensation terrain agricole

À la suite des aménagements liés à l'implantation de l'antenne Orange, la surface exploitable du terrain cultivé par M. Reuet a été réduite. Une nouvelle parcelle communale (E 41 – 41,20 ares) est proposée en compensation.
Pour mémoire, la parcelle de 90m^2 au départ fait aujourd'hui partie d'une ERP et les cultures doivent se tenir à 20 m de ces limites d'exploitation, portant ainsi la parcelle cultivable de 90m^2 à 1629,45m^2.
Interventions : M Dossin demande si ce changement de qualification est juste, s'il était prévisible. Malheureusement, bien que drastique, cette zone de non-culture est subit et n'était pas mentionné dans la convention précédemment étudiée par le conseil municipal.

La parcelle proposée en compensation par la commune est sans attribution à ce jour, bien que partiellement cultivée. Cette parcelle dans le cadre de la réattribution foncière, liée au canal seine nord Europe est répertoriée en terre agricole. Depuis des décennies, des arbres ont pris place sur cette parcelle.

- Proposition pour compenser perte de terrain à la gare = compensation par les 1300 m2 non boisé.

Maire lève la séance, Jean Paul Reuet prend la parole, parcelle à l'abandon pendant des décennie, les échanges futurs remanieront les terres. M Deshayes s'interroge sur le bornage, et la redistribution dans les échanges futurs.
M Urbaniak demande si ce n'est pas plus simple de réduire la surface du bail, de faire un avenant

- Proposition ; établir un bail précaire. Afin de simplifier la situation pour une durée courte, le temps de la réattribution des terres aux exploitants. Puisque le remembrement entre dans sa phase de consultation des propriétaires, après avoir pris deux années de retard.
- Délibération = Bail précaire annuelle, tacitement reconduit. Selon le barème présent dans les classeurs de baux, moyenne basse. 45 € Annuelle Parcelle 0041

Délibération votée – Pour – 17 / Abstention – 1 / Contre – 0

4. Terrain sans maître – parcelle D069

Cette parcelle est utilisée sans droit par des riverains. Elle est éligible à une intégration dans le domaine communal selon les articles L1123-1 et suivants. Une procédure de bien sans maître est proposée au conseil municipal.
Une discussion sera démarrée par M le Maire et les riverains, le cout du bornage sera supporté par d'éventuels acquéreurs.

Délibération votée – Pour – 18 / Abstention – 0 / Contre – 0

5. Assainissement – logement de Grécourt

Des remontées d'eau de nappe inondent régulièrement la fosse septique du logement. Des travaux sont à prévoir pour assurer un assainissement durable.
Monsieur Benoît Dupré indique avoir lui aussi rencontré des difficultés similaires d'accumulation d'eau à son domicile.
Monsieur Van Moorleghem précise que, dans le cas du logement communal, l'eau est restée stagnante pendant un mois. Il souligne l'urgence de trouver une solution durable pour évacuer correctement les eaux de ruissellement qui s'accumulent actuellement dans la fosse.
Il est rappelé que la réglementation concernant l'entretien des fossés a été assouplie. Un nettoyage peut désormais être effectué sous réserve d'une déclaration préalable et d'une justification technique. Il est proposé de réaliser un nettoyage coordonné des fossés dans ce secteur, en lien avec le SPANC, afin d'évaluer la capacité de réception de la cuve existante.

Il apparaît également que la fosse est percée, ce qui nécessitera des travaux d'assainissement ainsi que la mise en place d'un entretien régulier.

6. Point Fertig'hy

Informations présentées. Aucun vote n'a été nécessaire. Le maire a répondu à quelques questions de son conseil et des riverains au sujet d'une futur implantation d'une usine d'engrais bas carbone à 800 m de la sortie du village, sur la commune de Languevoisin.

Monsieur le Maire présente un courrier reçu ce jour via le président de la CCES et adressé par la sous-préfecture de Péronne aux maires de l'EPCI.

- PLUi = permettrait une carte blanche pour l'installation de l'usine Fertighy
- Prise de parole de plusieurs élues, lecture du courrier de la sous-préfecture daté du 11 mars 2025
- Monsieur le maire évoque toute ces prises de paroles lors des réunions publiques avec Fertighy., l'ensemble de ses interrogations : sécurité, ressources en eau, transport, support en alimentation électriques, pollution lumineuse, pollution paysagère et imposition de la future usine.
- Levée de la séance = Prise de parole de Jérome Laigle, prise de parole de Benoît Demile ; inquiétude générale des riverains de Bacquencourt, échange sur les positions du maire et de son conseil.
- M Demile inquiétude de la quantité et qualité de l'eau.

7. Point Ramery – dépôt de terre à Breuil

L'entreprise Ramery souhaite déposer 60 000 m³ de terre à Breuil, équivalent à 4 000 passages de camions.
La mairie de Breuil bloque actuellement l'accès par arrêté jusqu'au 31 mars.

Proposition de prendre un arrêté de circulation

Les passages de points lourds ont déjà commencé, les accotements sont abimés. Ramery fait trainer et ne répond pas aux demandes de rdv de M le Maire.
La route impactée est celle sur laquelle des entreprises passent déjà. Le pont de Breuil est fonctionnel, un état des lieux nécessite d'être fait le plus vite possible.
Il est aussi possible de demander à Ramery d'établir un sens de circulation, qu'il refuse actuellement.

- La commune prendra un arrêté de sécurité pour nuisance, sécurité, dégradation et sens de circulation.
- Libre intervention sur levée de séance : Prise de parole texte de lois, itinéraire alternatif et il existe deux possibilités à notifier dans le courrier demande adresser à Ramery.
    - Réfection de chemin à supporter par L'entreprise Ramery
    - M le maire soutien la prise d'un arreté nécessaire à la vie paisible de son village afin de limiter le passage intempestif des poids lourds sur le hameau de Bacquencourt.

8. Point géothermie

Montant total du projet à payer : **633 295,26 €**
Subventions attendues : 454 491,19 €
Proposition : ré-emprunt d'un court terme de trésorerie de 300 000 € pour couvrir les échéances.
Reste à charge estimé : 178 400 €.
Tout ceci sera réétudié en commission finance afin d'être proposé au prochain conseil municipal.

9. Point CDC Conseil

Suivi technique de la géothermie assurée par CDC Conseil pour un coût de 4 290 € TTC en 2025.
Indispensable pour conserver les subventions ADEME, d'un montant de 89 652,02 €.

Délibération votée – Pour – 18 / Abstention – 0 / Contre – 0

10. Subventions aux associations

Liste des associations bénéficiaires :

Sapeurs-pompiers : 120 €
Anciens combattants : 300 €
Aide rurale canton de Nesle : 300 €
Les Amis de l'école : 300 €
Lecture pour tous : 300 €
Club de l'amitié : 300 €
Plateau des sports : 700 €
Club de football : 1 350 €
CODFL : 1 530 €
COFELOBAC : 1 530 €
Fêtes et Loisirs de Canisy : 1 530 €

Voyages, Créations, Loisirs : 300 €
Société musicale Hombleux : 300 €
La colombe amicale : 300 €
Judo Club : 300 €
Association Yokis : 2 500 €

Total des subventions : 11 960 €
Ces subvention seront à intégrer dans la maquette budgétaire, chaque association devra remettre les documents nécessaires au mandatement : bilan financier et demande de subvention.

11. Questions diverses
• Passage de tracto-bennes rue du Coquis à Bacquencourt : des riverains s'inquiètent.
• Gestion des eaux pluviales : proposition de rehausser les trottoirs de la rue du Coquis.
• Communication : amélioration souhaitée pour l'information des habitants.
Rue Saint Médard trous à boucher : le problème moteur sur le camion benne en cours de réparation, la priorité sera de boucher les trous de la commune
Chemin du cimetière du Canisy, une demande sera adressée au département pour donner suite aux passages de camions fréquent pour la réfection de vallée de somme, vallée idéale

4. CLOTURE DE LA SEANCE

La séance est levée à 21h55.
Le maire donne rendez-vous à son Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.